

# Renouvelez votre agrément Médecin Agréé pour le Contrôle Medical d'Aptitude a la Conduite !

Ce message vous est envoyé par l'ACFM, un organisme d'EVOLUTIS DPC, en partenariat avec le syndicat des médecins du permis de conduire  
Si vous ne le visualisez pas correctement [cliquez ici](#) | Ne plus recevoir d'information [cliquez ici](#)



Médecin Agréé  
pour le Contrôle  
Médical  
d'Aptitude à la  
Conduite



L'arrêté du 31 Juillet 2012 publié au JO du 24 Août 2012 a rendu obligatoire une session de Formation Continue, tous les 5 ans, pour tous les Médecins Agréés pour le contrôle médical d'aptitude à la conduite, afin d'obtenir le renouvellement de leur agrément par le préfet.

Cette formation se déroule en général en soirée de 19h30 à 23h, ceci afin de ne pas perturber votre activité médicale habituelle.

Vous êtes dans ce cas de figure et votre période d'agrément de cinq ans est peut être finie ou en voie de l'être.

Pour répondre à votre demande, l'ACFM, organisme de Formation lui-même agréé par la DSR (Délégation interministérielle à la Sécurité Routière), en partenariat avec le SMACMAC, vous propose les sessions de FMC suivantes, au terme de laquelle l'organisateur vous remettra une attestation, qui vous permettra de solliciter votre renouvellement d'agrément.

**Horaires : Accueil 19h30 - Réunion 20h00 > 23h00**

<b>LA REUNION</b>	<b>Lundi 23 Avril 2018</b>
<b>VALENCIENNES</b>	<b>Mardi 15 Mai 2018</b>
<b>MARSEILLE</b>	<b>Jeudi 24 Mai 2018</b>
<b>BRIVE LA GAILLARDE</b>	<b>Mardi 29 Mai 2018</b>
<b>PARIS</b>	<b>Vendredi 1er Juin 2018</b>
<b>SAINT LO</b>	<b>Mardi 5 Juin 2018</b>
<b>NARBONNE</b>	<b>Vendredi 8 Juin 2018</b>

**REIMS**

**Mardi 12 Juin 2018**

**LA ROCHELLE**

**Mardi 3 Juillet 2018**

Ces formations s'adressent aux médecins de toutes les spécialités.

A l'issue de cette formation initiale, vous saurez :

- Appliquer le cadre réglementaire et l'organisation administrative du contrôle médical, et informer le conducteur du déroulé de l'examen, de ses éventuelles conséquences et de ses droits.
- Utiliser les outils du diagnostic médical : Pour évaluer les capacités physiques et mentales requises pour la conduite.

**Experts :**

Dr Dominique RICHTER

Dr Jean Pierre GARMY ou un médecin addictologue régional

**Cette action de formation est payante (230€).**

Pour rappel, cette formation est éligible à une prise en charge individuelle par le FAF PM – Fond d'Assurance à la Formation des Professions Médicales.

**Attention, nombre de places limitées !**

**[Pour vous inscrire, télécharger le bulletin d'inscription ici](#)**

Renseignements : Vanessa SAVARD : [vanessa.savard@evolutisdpc.fr](mailto:vanessa.savard@evolutisdpc.fr) ou  
01 43 18 88 26

\*SMACMAC : Syndicat des Médecins Agréés pour le Contrôle Médical d'Aptitude à la Conduite



la formation de tous les médecins. ...

[www.evolutisdpc.fr](http://www.evolutisdpc.fr)